

## Recettes occasionnelles

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

DECIDE que le montant estimatif disponible au titre des recettes occasionnelles au 31 décembre 2000 sera utilisé :

	US \$
i) pour financer en partie le budget ordinaire pour 2002-2003 par répartition des intérêts estimatifs perçus en 2000 entre les Etats Membres conformément au plan d'incitation à la ponctualité dans le versement des contributions (résolution WHA41.12)	6 883 150
ii) pour financer le fonds immobilier conformément aux propositions contenues dans le rapport du Directeur général	2 689 712
iii) pour réapprovisionner le fonds de roulement du montant estimatif des arriérés de contributions crédité aux recettes occasionnelles	7 602 828
iv) pour maintenir le solde estimatif du compte pour les recettes occasionnelles en attendant qu'on puisse en disposer au titre des recettes diverses	6 111 160

Huitième séance plénière, 21 mai 2001  
A54/VR/8

= = =